Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Recu en préfecture le 24/01/2023

Publié le 25/01/2023

· ·

ID: 062-216204800-20230117-2023CM01-DE

DFPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

<u>Délibération</u> N°2023CM01

Club ados Fixation de la cotisation annuelle

> Convocation du 11 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 17 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de janvier à dix-huit heures trente, le

Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le onze janvier deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents: Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard

<u>Ftaient presents</u>: Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Delphine MICELLI, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rosanna GILLET.

<u>Étaient excusés</u> : Mmes Mrs Alain COQUERELLE, Jean-Marc LARUE, Dorothée HAUER, Rodrigue DESULTERRE,

Était absent : Mr Frédéric DREZE

Pouvoirs:

Mr Alain COQUERELLE à Mme Isabelle VANELLE Mr Jean-Marc LARUE à Mr Philippe SCAILLIEREZ Mme Dorothée HAUER à Mme Isabelle VANLANDE Mr Rodrigue DESULTERRE à Mr Patrice ANDREOTTI

Madame Delphine MICELLI est élue Secrétaire de séance.

Suite à la création du Club ados, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant de la cotisation annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, à 19 voix pour et 3 voix contre, décide de fixer le montant de la cotisation annuelle du club ados comme suit :

Quotient familial	Cotisation annuelle
inférieur ou égal à 617 €	15 €
de 617.01 à 1550 €	20 €
Supérieur à 1550 €	25 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, Le Maire,

Philippe SCAILLIEREZ.